

Rapport public Parcoursup session 2025

LPO Camus-Sermenaz - BTS - Production - Construction et aménagement de véhicules - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mercredi 01 octobre 2025.

LPO Camus-Sermenaz - BTS - Production - Construction et aménagement de véhicules - en apprentissage (37425)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
LPO Camus-Sermenaz - BTS - Production - Construction et aménagement de véhicules - en apprentissage (37425)	Jury par défaut	Tous les candidats	2	56	2

Les critères utilisés en 2025

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Notes	matières scientifiques, technologiques, anglais et français	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		
Savoir-être	Être étudiant	Comportement / Absence / Retard	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Connaissance de la formation et du métier	Eléments de la rubrique "Projet de formation motivé" montrant la connaissance du secteur d'activité et du métier, la motivation pour suivre une formation de type BTS	Important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) en séries générale et technologique dans l'examen des vœux

Prenez-vous en compte les enseignements de spécialité (voie générale et technologique) dans votre examen des candidatures ?

Non.

Critères éliminatoires

Préciser les critères quantitatifs voire qualitatifs qui conduisent à ne pas classer certains candidats lors de l'examen des candidatures

Notes académiques trop basse vis à vis des attendus du BTS.

Absentéisme.

Comportement perturbateur.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Après le classement par les notes, la commission des vœux réexamine le classement et l'ajuste grâce aux appréciations.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Les candidats doivent veiller à montrer qu'ils connaissent la formation à laquelle ils postulent, par exemple en rédigeant une lettre de motivation centrée sur les contenus de la formation et l'environnement professionnel de leur futur métier.

Signature :

Christophe ROCHAS,

Chef d'établissement de l'établissement LPO Camus-Sermenaz